

2 mai 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 2 mai 2022 en présentiel.

L'arrêté ministériel du 26 avril 2020 permettait la participation à distance aux séances du conseil. Il a été abrogé vendredi dernier, le 25 mars 2022, par l'arrêté ministériel numéro 2022-024.

Étaient présents : siège numéro 1 : M. Alexandre Houle
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également présente Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière.

77-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

78-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 4 avril 2022 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 23 avril 2022

| | |
|---------------------|---------------------|
| épargne courant | 507 047.21 |
| épargne rachetable | 500 000.00 |
| épargne régulière | 100 000.00 |
| avantage entreprise | 242 378.71 |
| TOTAL | 1 349 425.92 |

CAISSE RECETTES AU 30 avril 2022

| | |
|---------------------------|------------------|
| TOTAL DES RECETTES | 76 427.95 |
|---------------------------|------------------|

79-22

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 71 882.60\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

| | |
|------------------|--------------------|
| COMPTES PAYÉS : | 55 001.16\$ |
| SALAIRES PAYÉS : | <u>16 881.44\$</u> |
| | 71 882.60\$ |

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Un rapport budgétaire sur l'état des revenus et dépenses de la municipalité est déposé au conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2022.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

80-22

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2021 ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Un avis public pour le dépôt du rapport financier a été publié le 20 avril 2022.

Il est proposé par Patrick Salvat et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte les états financiers pour l'année financière 2021 préparés par la firme FBL d'Acton Vale et présentés par M. Dany Coderre

Le rapport financier consolidé représente un montant de revenus de 1 760 262\$, des dépenses de 1 587 344 \$, des affectations de 3 354\$ et un surplus de fonctionnement d'exercice de 218 520.00\$.

81-22

DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ORGANISATION ET LA TENUE DU FESTIVAL DU PORC 2022

Lettre du 28 avril 2022 demandant à la municipalité une commandite pour l'organisation du Festival du Porc 39^e ½ édition.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde une commandite au montant de 2 000\$ afin de contribuer à l'organisation du festival.

Cette décision est prise considérant que le festival est un appui financier pour notre école car tous les profits sont redistribués au bénéfice de nos jeunes pour le financement d'achat de matériaux ou d'activités sportives, culturelles ou éducatives.

82-22

AUTORISATION DE TENIR LES ÉVÈNEMENTS DU FESTIVAL DU PORC ET OBTENIR LES PERMIS NÉCESSAIRES À LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Nazaire-d'Acton à utiliser les terrains des loisirs pour la tenue du Festival du Porc qui aura lieu du 26 et 27 août 2022. Il y a discussion sur l'endroit précis où auront lieu les activités.

La municipalité peut fournir les équipements qui sont en sa possession, tel que demandé par le Club Optimiste, les extincteurs, les barrières et enlever les bandes de la patinoire et répondre aux autres demandes qui sont décrites dans la lettre du 28 avril 2022.

Le Club Optimiste est autorisé à fermer la rue des Loisirs au besoin, il devra prévoir un accès en cas d'intervention du Service incendie et aussi aviser la Sûreté du Québec.

Comme par les années antérieures, le Club Optimiste de Saint-Nazaire devra faire les demandes de permis de boisson et autres permis nécessaires à la tenue de l'évènement et posséder des assurances responsabilités adéquates.

83-22

DON POUR LE CHUS, CENTRE HOSPITALIER STE-CROIX, CENTRE HOSPITALIER ST-HYACINTHE ET FONDATION STE-JUSTINE POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder une contribution financière au montant de 50\$ à chacun des organismes suivants : le CHUS, Centres hospitaliers Ste-Croix et Honoré Mercier, Fondation Ste-Justine.

84-22

GRAVIER DANS LES ROUTES SEYER ET FORCIER

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal achète de Germain Blanchard Ltée des voyages de gravier pour étendre dans les route Seyer et Forcier.

Le budget pour l'année 2022 est de 6000\$ pour le grattage et le gravier.

85-22

PRIORITÉS MUNICIPALES 2022-2023 (VOIRIE)

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que les priorités municipales pour l'année 2022-2023 pour le programme d'amélioration du réseau routier local sont les suivantes :

- 1) travaux de pavage dans le 10^{ième} rang est
- 2) travaux de pavage dans le rang d'Upton
- 3) réparation d'un ponceau chemin Saint-Hyacinthe
- 4) rapiéçage mécanisé dans le rang d'Upton
- 5) rapiéçage mécanisé dans le 10^{ième} rang est
- 6) réparation de ponceaux dans le 13^{ième} rang
- 7) réparation de ponceau dans le 10^{ième} rang est

86-22

RÉSOLUTION D'INTENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DU RANG BORDEUR, 10^{ÈME} RANG OUEST ET RUE DU MOULIN

Le ministère des Transports nous a fait parvenir une lettre d'intention pour le renouvellement de contrat de déneigement et de déglçage du rang Brodeur, chemin du 10^{ième} rang ouest et de la rue du Moulin.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton accepte l'offre du ministère des Transports, tel que décrit dans la lettre du 3 mars dernier. Le montant estimé pour la prochaine saison est de 45 900.13\$ et il y a possibilité de renouvellement de deux années supplémentaires.

M. Léo Benoit, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires

87-22

NOMMER MME JOSIANE DÉRY, REPRÉSENTANTE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE D'ACTON
POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ASMAV

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal nomme Mme Josiane Déry comme représentante de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton pour siéger sur le conseil d'administration de l'ASMAV pour l'année 2022.

88-22

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE POUR L'ACTIVITÉ DE
NETTOYAGE DE FOSSÉ LE 14 MAI

Le Club Optimiste adresse une demande à la municipalité car un nettoyage des fossés sera organisé comme l'an dernier.

Il est proposé par Alexandre Houle et résolu à l'unanimité que le conseil municipal est en accord avec les points suivants :

- que soit débrayé par la municipalité les coûts de location d'un conteneur pour les rebuts
- que les camions du service incendie et le camion de la municipalité accompagnent les bénévoles pour leur sécurité
- que des pancartes soient installés pour la sécurité des bénévoles.

89-22

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE COMMANDITE
PAR LA FABRIQUE DE SAINT-NAZAIRE POUR LE
FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal renouvelle la commandite du feuillet paroissial de la Fabrique Saint-Nazaire au montant de 75\$ pour l'année 2022-2023.

90-22

SIGNATURE D'UNE CESSION DE TERRAIN AU COIN
DE LA ROUTE CLOUTIER

M. Dominique Gingras, arpenteur-géomètre a produit une modification cadastrale afin d'identifier la partie du lot 1 958 950 faisant partie de l'emprise de la route Cloutier.

Par la suite, la partie de l'emprise de la route fera l'objet d'une cession en faveur de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Léo Benoit, maire et Mme Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière trésorière sont autorisés à signer les documents nécessaires à la présente cession.

91-22

BALAYAGE DES RUES

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que les Entreprises Myrroy inc. soient engagés pour effectuer les travaux de balayage des rues pour le printemps 2022 à un tarif de 125.00\$ l'heure pour un contrat de 3 ans, 2022-2023 et 2024, tel que décrit dans l'offre de service du 26 avril 2022.

92-22

TRAÇAGE DES LIGNES DE RUES

Des soumissions ont été demandées pour le traçage des lignes de rue, voici les prix obtenus :

Marquage Traçage Québec de Saint-Germain de Grantham :
13 229.51\$ taxes incluses

Lignes Maska de Saint-Cécile de Milton : 13 021.41\$ taxes incluses.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde le contrat à Lignes Maska au montant ci-haut indiqué de 13 021.41\$ pour les travaux décrits dans la demande de soumission.

Il est demandé d'ajouter le traçage des lignes d'arrêt et des passages piétonnier au présent contrat.

93-22

INSTALLATION DES BOÎTES À SUGGESTION

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers d'installer une boîte à suggestion afin que les citoyens puissent y glisser des commentaires ou des idées sur la municipalité.

Il y en aura une au bureau municipal et nous demanderons pour en installer une au BMR.

Le contenu demeurera anonyme.

TRAVAUX DE PAVAGE POUR 2022

Un questionnaire est effectué sur les travaux de pavage des rues considérant qu'après une période d'une année seulement, il y a déjà des fissures.

RAPPORTS

Léo Benoit :

- DEL de la MRC d'Acton, une nouvelle ressource a été engagée M.Florian Jeannine;
- travaux cours d'eau branches 33 et 35 rivière Duncan;
- représentant délégué à Omnibus;
- nomination au prix Innovation agricole, détails publiés sur notre site internet;
- invitation aux élus, mardi le 10 mai à 10h30 à l'église, informations sur le patrimoine religieux.

Sylvie Fafard :

- réunion du C.E. de l'école : caisse scolaire
- projet de changer les limites de territoire pour les écoles.

Jean Collard :

- vidange des fosses septiques;
- manque de personnel à l'écocentre.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- rapport de participation à la formation « Le comportement éthique » de Mme Sylvie Fafard, conseillère à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton ;
- rapport de participation à la formation « Le comportement éthique » de M. Philippe Roy, conseiller à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton;

- rapport de participation à la formation « Le comportement éthique » de M. Léo Benoit, maire à la Municipalité de Saint-Nazaire d'Acton;
- Publipostage du 28 avril 2022;
- offre de services d'Entreprise NPL concernant l'installation de glissières de sécurité;
- lettre d'Hydro Québec ayant pour objet « Avis de travaux de maîtrise de la végétation | Entretien des emprises de lignes de transport »;
- avis aux citoyens et citoyennes de Saint-Nazaire d'Acton concernant le projet de planification stratégique ;
- article concernant les bourses « innovation agricole 2022 » et les finalistes de Saint-Nazaire d'Acton ;
- certificat de qualification professionnelle de l'École Nationale des Pompiers du Québec concernant la formation « opérateur d'autopompe » de M. Denis Arcand ;
- certificat de qualification professionnelle de l'École Nationale des Pompiers du Québec concernant la formation « opérateur d'autopompe » de M. Jérôme Beaudoin ;
- certificat de qualification professionnelle de l'École Nationale des Pompiers du Québec concernant la formation « matières dangereuses - sensibilisation » de M. Raphaël Letarte ;
- formation concernant l'identification et la lutte au nerprun envahissant;
- courriel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) concernant le projet de modification du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles;
- courriel concernant une réclamation pour un bris de véhicule dans le chemin Sainte-Hélène;
- courriel du Ministère de la Sécurité publique Québec ayant pour objet « Semaine de la sécurité civile du 1^{er} au 7 mai 2022 »;
- avis public concernant le dépôt du rapport financier 2021;
- courriel de Mme Carolyne Robertson, agente Place aux jeunes ayant pour objet « Entente de collaboration 2021-2022 »;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant l'ouverture des écocentres de la régie;
- courriel de Signel Services concernant les délais de livraison;
- courriel de Mme Isabelle Dauphinais, conseillère au développement et responsable des communications à la MRC d'Acton concernant la possibilité des Mardis Chauds sur la route;
- note concernant le montant attribué pour Emploi Été Canada;
- lettre adressée à la Fabrique concernant le prêt de l'église pour le Camp de Jour 2022;
- lettre adressée à la Fabrique concernant le carnet de santé de l'église;
- courriel du Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec (MAPAQ) concernant la grippe aviaire;
- avis public de l'entrée en vigueur du règlement numéro 377-22 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

- avis public de l'entrée en vigueur du règlement numéro 378-22 de règles et fonctionnement de la bibliothèque municipale;
- lettre du Val Bonheur de Saint-Nazaire inc. ayant pour objet « Supplément au loyer du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 et l'électricité du passage piétonnier 2022 »;
- lettre de la Fabrique concernant la demande de la Municipalité pour le prêt des locaux de l'église pour le Camp de Jour 2022;
- lettre de la Fabrique ayant pour objet « Réponse aux lettres du 15 février et 12 avril ».

Lecture de la lettre de M. Luc Pelland au sujet du carnet de santé de l'église. Le carnet de santé datant de 2015 satisfait à la Fabrique, alors ils n'ont pas l'intention d'en payer la moitié des frais pour faire une mise à jour.

VARIA

Deux journées de déchiquetage des branches pour les citoyens de la municipalité seront organisées les 28 mai et 24 septembre 2022.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

aucune

94-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière